

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16/12/2019

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

L'an deux mille dix neuf et le seize décembre à 14 h00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Recensement 2020
coordonnateur et
rémunération agent
recenseur

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Nicolas PERRET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y aura lieu

-de nomer le coordonnateur du recensement

-de rémunérer l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide

-que Mr Eric MALHERBE sera le coordonnateur du recensement 2020

-que l'agent recenseur percevra une rémunération forfaitaire brute de 400 € (le montant en 2015 était de 400€) correspondant à sa formation de 2 demie journées, le transport et le remplissage des bulletins de logement et les feuilles individuelles

-donne tout pouvoir à Mr le maire pour traiter le recensement 2020

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 16/12/2019
et publication ou
notification
le 16/12/2019

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 03/12/2019

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
16/12/2019
Le Maire

